

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 12 Novembre 2013
sous la présidence de M. Alain BIETH

Commune de MOMMENHEIM

Présents: M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH – M. Arnaud GLASSER - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ – Mme Elisabeth JAECK – M. Jeannot KLEIN - M. Joseph KUHN - Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN - M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Béatrice SCHNEIDER

Absents excusés: M. André FLECK (*procuration à Mme Geneviève LAUSECKER*) – Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER (*procuration à M. Gérard MITTELHAEUSER*) – M. Francis WOLF (*procuration M. Alain BIETH*)

En l'absence de M. le Maire, M. BIETH, Premier Adjoint au Maire ouvre la séance à 20h et salue les élus présents ainsi que M. Pierre KUPFERLE des Dernières Nouvelles d'Alsace.

Aucune objection n'étant soulevée, l'ordre du jour est adopté comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 9 Juillet 2013
3. Approbation du PV de la séance du 8 octobre 2013
4. Réfection de l'enrobé – Cour de l'ancien bâtiment SDEA
5. Main-courante pour le stade de football
6. Travaux d'assainissement – Rue des Romains
7. Travaux de busage – Obermatten
8. Achat d'une armoire ignifuge
9. Présentation des scénarii pour la piste cyclable vers Waltenheim-sur-Zorn
10. Adoption du règlement de voirie
11. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Mme SCHNEIDER Béatrice , secrétaire de la présente séance assistée par M. RIEHL Julien

La délibération est approuvée à l'unanimité

2. Approbation du PV de la séance du 9 Juillet 2013

M. BIETH rappelle que le PV de la séance du 9 Juillet n'avait pas été approuvé lors de la précédente séance du Conseil Municipal en date du 8 Octobre pour cause de retard dans la transmission aux élus.

Le Premier Adjoint au Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2013.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 9 Juillet 2013.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 9 Juillet 2013 par 15 voix Pour et 2 Abstentions (Mme LAUSECKER et M. FLECK)

3. Approbation du PV de la séance du 8 Octobre 2013

Le Premier Adjoint au Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 8 Octobre 2013.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 8 Octobre 2013.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 8 Octobre 2013 par 14 voix Pour et 3 Abstentions (Mme LAUSECKER, MM. FLECK et GLASSER)

4. Réfection de l'enrobé – Cour de l'ancien bâtiment SDEA

Rapporteur : M. MITTELHAEUSER Gérard

M. MITTELHAEUSER informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux de réfection de l'enrobé entrepris par le SDEA dans la rue des Prés. Il souligne la nécessité de faire procéder à des travaux comparables dans la cour du bâtiment que la commune vient d'acheter au SDEA (environ 100m²). Il serait opportun de profiter des travaux de voirie déjà engagés.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, l'Adjoint au Maire propose la résolution suivante :

L'Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de Bas-Rhin va entreprendre des travaux de réfection d'enrobé dans la rue des Prés au droit de l'ancien bâtiment du SDEA, aujourd'hui propriété communale.

L'enrobé de la cour dudit bâtiment devant également être repris, des devis ont été sollicités. L'entreprise la mieux disante est la société ROESSEL de Hoenheim.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché des travaux de réfection d'enrobé de la cour de l'ancien bâtiment SDEA à l'entreprise ROESSEL de Hoenheim pour un montant de 2820 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

5. Main-courante pour le stade de football

Rapporteur : M. BIETH Alain

M. BIETH explique que le Maire a été saisi par l'Union Sportive de Mommenheim afin de mettre en place une main courante autour du stade d'entraînement situé au fond du complexe sportif. Il précise que d'autres dépenses devront encore être faites lors de l'installation.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, le Premier Adjoint au Maire propose la résolution suivante :

Le Premier Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que l'Union Sportive de Mommenheim souhaite mettre en place une main courante autour du stade d'entraînement situé à côté du terrain du Club Canin. Des devis pour la fourniture d'une main courante ont été réceptionnés en mairie. L'entreprise la mieux disante est la société EXPOLINE de Dombasle-sur-Meurthe. La pose sera effectuée en régie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture d'une main-courante pour le terrain d'entraînement du stade de Mommenheim à l'entreprise EXPOLINE de Dombasle-sur-Meurthe pour un montant de 1861,93 € HT.
- ▶ **DECIDE** de prendre en charge le coût des fournitures nécessaires à la pose.

La délibération est approuvée à l'unanimité

6. Travaux d'assainissement – rue des Romains

Rapporteur : M. MITTELHAEUSER Gérard

M. MITTELHAEUSER explique que la rue des Romains est régulièrement transformée en torrent, notamment à l'occasion d'orages importants. Un déssableur est en place à cet endroit, mais est très vite saturé et l'eau continue sa course vers l'aval, concourant aux problèmes récurrents d'inondation dans le village. Il indique que la pose de deux grilles le long et en travers de la rue permettrait de collecter ces eaux de ruissellement.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, l'Adjoint au Maire propose la résolution suivante :

Dans le cadre des travaux de lutte contre les coulées de boue, la mise en place de deux grilles collectant les eaux de ruissellement dans la rue des Romains est

nécessaire (une transversale et une longitudinale le long du trottoir). Des entreprises ont été sollicitées pour l'établissement de devis afin d'exécuter ces travaux. L'entreprise la mieux disante est l'entreprise WICKER de Schaffhouse-sur-Zorn.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture et de pose de deux grilles collectant les eaux de ruissellement dans la rue des Romains à la société WICKER de Schaffhouse-sur-Zorn pour un montant de 6870 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

7. Travaux de busage - Obermatten

Rapporteur : M. MITTELHAEUSER Gérard

M. MITTELHAEUSER indique que travaux doivent être entrepris au lieu-dit Obermatten afin de permettre l'écoulement des eaux de ruissellement vers la Zorn. Il s'agit de mettre en place une nouvelle buse connectée à celle de la SNCF qui franchit la voie ferrée.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, l'Adjoint au Maire propose la résolution suivante :

Dans le cadre des travaux de lutte contre les coulées de boue, il est nécessaire de procéder à des travaux de busage d'un fossé situé au lieu-dit Obermatten (section 34 parcelle 450). En effet, les eaux collectées par l'ouvrage passant sous la voie de chemin de fer ne peuvent s'écouler en aval car les buses ne sont pas correctement connectées. Ainsi, les terrains situés en amont se retrouvent fréquemment inondés. Il est prévu de reconnecter les ouvrages afin d'assurer un exutoire des eaux de pluie vers la Zorn.

Des devis d'entreprises ont été sollicités afin d'exécuter ces travaux de busage. L'entreprise la mieux disante est l'entreprise WICKER de Schaffhouse-sur-Zorn.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'attribuer le marché des travaux de busage d'un fossé au lieu-dit Obermatten à la société WICKER de Schaffhouse-sur-Zorn pour un montant de 2160 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

8. Achat d'une armoire ignifuge

Rapporteur : Mme SCHNEIDER Béatrice

Mme SCHNEIDER explique qu'il est nécessaire d'assurer la bonne conservation des certains objets comme les registres d'état-civil ou les sauvegardes informatiques. Des

objets de valeur doivent également être protégés. Elle propose donc l'acquisition d'une armoire ignifuge qui fasse également office de coffre-fort.

Après avoir fourni toutes les explications nécessaires, l'Adjointe au Maire propose la résolution suivante :

L'Adjointe au Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune ne dispose pas d'un lieu sécurisé pour stocker les objets de valeur comme les registres d'Etat-Civil, les sauvegardes informatiques, les documents sensibles ou encore les fonds issus de la régie « photocopieuse ». Elle présente les devis reçus pour l'acquisition et la pose d'une armoire ignifuge avec serrure électronique. L'entreprise la mieux disante est l'entreprise SCHERER de Mommenheim.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer le marché pour l'achat et l'installation d'une armoire ignifuge à la société SCHERER de Mommenheim pour un montant de 5358,65 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

9. Présentation des scénarii pour la piste cyclable vers Waltenheim-sur-Zorn

Rapporteur : M. BIETH Alain

M. BIETH présente l'étude du Conseil Général présentant les scénarii possibles pour un raccordement cyclable entre Mommenheim et Waltenheim-sur-Zorn. Il permettrait aux habitants de la commune d'accéder au Canal de la Marne-au-Rhin en toute sécurité et aux habitants de Waltenheim de se rendre à la gare.

M. BIETH présente au Conseil Municipal le diagnostic élaboré par les services du Conseil Général dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable de Mommenheim à Waltenheim-sur-Zorn. Il présente le contexte réglementaire et détaille les différents scénarii possibles suivant les différents segments du projet. Parmi les différentes variantes, un scénario comprend notamment la création de deux passerelles enjambant la Zorn et le Canal de la Marne au Rhin, d'un barreau de liaison le long de la route ainsi que la réutilisation des voiries existantes. Ce projet sous cette forme est estimé à 795 800 € TTC à répartir entre les différents financeurs.

Le Conseil Municipal :

- ▶ **PREND ACTE** des différents scénarii proposés pour la piste cyclable de Mommenheim à Waltenheim-sur-Zorn.

10. Adoption du règlement de voirie

Rapporteur : M. BIETH Alain

Le Premier Adjoint au Maire indique qu'un règlement de voirie a été approuvé par le Conseil de Communauté de la CCRB en date du 13 décembre 2012. Il propose que la

Commune de Mommenheim se dote d'un outil comparable fixant les modalités administratives et techniques applicables aux travaux exécutés sur la voirie d'intérêt communal et ses dépendances. Le règlement de voirie a pour but de préserver l'intégrité de la voirie communale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** d'adopter le règlement de voirie de la Commune de Mommenheim attaché à la présente délibération.

La délibération est approuvée par 15 voix Pour et 2 Abstentions (Mme LAUSECKER et M. FLECK)

DIVERS

- ✓ A la demande de Mme MATHERN Bernadette et de M. KUHN Joseph, M. BIETH précise que les travaux d'aménagement de l'aire de jeux et du terrain de pétanque débuteront au courant du mois de novembre.
- ✓ Le Premier Adjoint au Maire indique que les travaux de voirie de la rue de Saverne reprendront le 20 novembre.
- ✓ M. BIETH annonce que le Maire a signifié la renonciation de la Commune à son droit de préemption pour les parcelles composant le futur lotissement « les Tuileries ».
- ✓ Le Premier Adjoint au Maire rappelle que l'Association sportive de l'Ecole Elémentaire a fait une demande de subvention auprès de la Commune. Le Conseil Général a en effet mis fin à la subvention accordée au titre de la pratique du sport scolaire. Il propose de réfléchir à une solution de soutien, calquée sur les pratiques de la ville de Brumath. La majorité des Conseillers partage le sentiment qu'il convient d'aider les professeurs volontaires.
- ✓ M. BIETH rappelle aux élus que la fête des aînés aura lieu le dimanche 15 décembre. L'équipe en charge de l'organisation est actuellement en plein travail.
- ✓ M. KUHN relaie auprès des Conseillers Municipaux les invitations de l'Ecole Maternelle :
 - décoration du sapin de Noël le 10 décembre à 9h15
 - passage du Père Noël le 19 décembre à 9h30.
- ✓ M. KLEIN Jeannot demande s'il est possible de connaître le planning des travaux de voirie, notamment pour la rue des Bleuets/rue des Œillets. La Communauté de Communes va être relancée à ce sujet.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, Le Premier Adjoint clôt la séance à 22h10.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Francis WOLF